

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal du 26 mars 2026

Spectateurs présents : Mme Annie CANDELA, M. Thierry DRAN, Mme Lucie FOULAIN, Mme et M. Sabrina, Willy LEPRÉVOST et M. GOMARD Dominique.

Absents excusés : Mme Pauline CORDIER-KANDEL donnant pouvoir à Mme Élodie MARCHAL.

Absents non-excusés : /

Secrétaire de séance : M. Stéphane DÉRUE.

LECTURE DES DÉLIBÉRATIONS

Constitution des commissions

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer les commissions communales. Une à une les commissions sont citées, expliquées puis formées :

Commission Finances et budget

- Mme Pauline CORDIER-KANDEL
- M. Vincent BONNAIRE
- M. Vincent ODILLE
- Mme Sandra CAMPINHO
- Mme Élodie MARCHAL
- M. Mickaël FLEURY
- M. Thierry ALIPS
- M. Hervé GALANT

Commission Urbanisme, travaux, réseaux voirie

- M. Vincent ODILLE
- M. Hervé GALANT
- M. Vincent BONNAIRE
- M. Franck LAUNETTE
- M. Mickaël FLEURY
- M. Stéphane DÉRUE

- Membre consultatif : M. Raymond ROLLET

Commission Communication, accueil et accompagnement au village

- Mme Pauline CORDIER-KANDEL
- Mme Catherine PUJOL
- Mme Sandra CAMPINHO
- Mme Floriane MONIOT
- Mme Mylène LALLEMENT
- M. Mickaël FLEURY
- Mme Vanessa HUMBERT

Commission Environnement, embellissement, écologie, fleurissement

- Mme Mylène LALLEMENT
- M. Hervé GALANT
- Mme Vanessa HUMBERT
- M. Franck MERY

Commission Fêtes, cérémonies, jeunesse et sport

- Mme Catherine PUJOL
- Mme Angélique BERNARD
- M. Vincent ODILLE
- M. Hervé GALANT
- Mme Élodie MARCHAL
- Mme Floriane MONIOT
- M. Franck LAUNETTE
- Mme Vanessa HUMBERT
- M. Stéphane DÉRUE
- Mme Nelly CUVELIER

Commission PCS (Plan Communal de Sauvegarde), DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et cellule de crise

- M. Mickaël FLEURY
- M. Franck MERY
- M. Patrice LAURENT
- Mme Mylène LALLEMENT
- M. Vincent ODILLE

Commission Appel d'offres et d'adjudication

- Président : M. Mickaël FLEURY
- Titulaires : Mme MARCHAL Élodie
M. Stéphane DÉRUE
- Suppléants : Mme Angélique BERNARD
M. Vincent BONNAIRE

Commission Impôts directs

Cette commission doit être formée d'un président (le Maire ou le 1^{er} adjoint) et d'une liste de 12 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux.

- Président : Mme Mickaël FLEURY
- Titulaires : M. Patrice LAURENT
M. Hervé GALANT
M. Vincent ODILLE
Mme Élodie MARCHAL
M. Vincent BONNAIRE
M. Stéphane DÉRUE
Mme Angélique BERNARD
Mme Sandra CAMPINHO
Mme Vanessa HUMBERT
Mme Nathalie ALIPS
Mme Catherine PUJOL
Mme Floriane MONIOT
- Suppléants : M. Thierry ALIPS
Mme Evelyne DRAN
M. Franck LAUNETTE
M. Thierry DRAN
Mme Mylène LALLEMENT
M. Victor KANDEL
Mme Béatrice KANDEL
Mme Claire FLEURY
Mme Pauline CORDIER-KANDEL
M. Marien LAURENT
M. Patrice PUJOL
M. Terence VASSON

Commission Pompiers et incendie

- M. Mickaël FLEURY
- M. Patrice LAURENT
- M. Stéphane DÉRUE
- M. Vincent ODILLE
- Mme Florine MONIOT

Commission Contrôle des listes électorales

- Mme Pauline CORDIER-KANDEL
- Mme Catherine PUJOL
- M. Raymond ROLLET
- M. Patrice LAURENT

Il a été demandé à M. Raymond ROLLET s'il veut bien continuer de participer à cette commission.

SIAHMM (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Marne Moyenne)

- | | |
|-----------------------|------------------------------|
| Délégués titulaires : | Délégués suppléants : |
| - M. Thierry ALIPS | - Mme Pauline CORDIER-KANDEL |
| - M. Patrice LAURENT | - M. Mickaël FLEURY |

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les indemnités des maires et adjoints sont soumises au vote de l'assemblée délibérante.

D'autre part il précise que le montant de ces indemnités est soumis à règlement. L'indemnité allouée au maire est fixée de droit à 100 % du taux autorisé. Toutefois, le conseil peut acter le versement d'une indemnité moindre si le maire en fait la demande. Le conseil fixe également le montant des indemnités versées aux adjoints.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de ne pas appliquer l'indemnité maximale de plein droit, ni pour lui ni pour les adjoints, mais propose à l'assemblée de fixer un taux inférieur tout en procédant à une revalorisation des indemnités. Il rappelle que ces indemnités n'ont pas fait l'objet d'évolution pendant plusieurs années et que lors du précédent mandat, la commune comptait 4 adjoints, alors que le mandat actuel en compte 3. Ainsi, la diminution du nombre d'adjoints permet de proposer une augmentation des indemnités de fonction du maire et des adjoints, tout en respectant l'enveloppe globale des indemnités allouées lors du précédent mandat.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer l'indemnité du maire à 34 % de l'indice brut soit 1 397,58 € mensuel et de fixer le taux de l'indemnité des adjoints à 8,50 % de l'indice brut chacun soit 349,39 € mensuel.

Le conseil municipal accepte à 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS de fixer les indemnités des élus selon les taux proposés.

Délégations au maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les délégations au maire. L'assemblée accepte à l'unanimité de lui déléguer les attributions suivantes :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État – en fonction du III de l'article L. 1618-3 et du a de l'article L. 2221-5-1 du CGCT – et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 5 000 €uros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €uros ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 30 000 euros ;
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Nomination des délégués auprès du SIEM

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient à celle-ci de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la collectivité au sein de la Commission Locale d'Énergie (CLÉ) du Territoire d'énergie Marne SIEM.

Monsieur le Maire propose de nommer deux délégués au SIEM :

- Titulaire : M. Stéphane DÉRUE
- Suppléant : M. Franck LAUNETTE

Nomination des délégués auprès du CNAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune adhère, depuis plusieurs années, au CNAS (Comité National d'Action Social) ainsi elle doit désigner un délégué agent et un délégué élu pour ces six prochaines années.

Monsieur le Maire propose de nommer deux délégués au CNAS :

- Agent : Mme Aurélie RAIMONDI
- Élu : Mme Sandra CAMPINHO

Nomination délégué défense

Monsieur le Maire propose de nommer un correspondant défense. M. Patrice LAURENT se porte volontaire.

Déclassement parcelles ZB 0114 et YH 0016

Monsieur le Maire indique que ces parcelles appartiennent actuellement au domaine public de la commune, que celles-ci ne sont plus affectées à un usage direct du public ni à un service public puisqu'elles sont d'usage privé du futur acquéreur, il est nécessaire de les soustraire du domaine public pour les reverser au domaine privé de la commune afin de permettre d'en finaliser la vente.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de reverser ces deux parcelles dans le domaine privé de la commune.

Informations diverses

Monsieur le Maire a reçu la demande de M. Éloi LURASCHI, chef du service urbanisme de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, pour identifier au sein de ce nouveau conseil municipal un élu intéressé par les enjeux d'urbanisme et souhaitant s'impliquer dans le suivi du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). De plus, il informe qu'une réunion aura lieu le 28 avril prochain.

M. Thierry ALIPS et Mickaël FLEURY se portent volontaires.

Monsieur le Maire signale que le sol de la salle du foyer rural est incliné au niveau des toilettes. Cette inclinaison soulève des interrogations concernant la structure en dessous. L'agent communal propose de procéder à la découpe d'une partie du revêtement de sol afin de vérifier l'état et éventuellement détecter une fuite. Il est rappelé que ce local est ancien et situé dans une zone humide ce qui pourrait expliquer cette situation. Le conseil municipal prend acte de ces éléments et accorde à l'agent communal de découper une partie du revêtement afin de réparer une éventuelle fuite ou dégradation.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent communal a signalé la présence de plusieurs dépôts sauvages, notamment à l'Impasse du Verger ainsi qu'aux abords de la Guenelle. Il propose la mise en place d'une signalisation sous forme d'affichage afin de rappeler à la population les règles en vigueur.

Monsieur le Maire évoque l'organisation de la gestion des locations des salles de la commune. Il indique avoir besoin de volontaires pour assurer, en cas d'indisponibilité, les entrées et sorties des locations, notamment la remise et la récupération des clés ainsi que les états des lieux. Mme Floriane MONIOT et Mme Élodie MARCHAL se portent volontaires pour assurer cette mission.

Tour de table

Mme Floriane MONIOT demande que le chef de corps des sapeurs-pompiers de la commune dispose des coordonnées des nouveaux élus, afin de faciliter la communication en cas de besoin.

M. Vincent ODILLE signale le dysfonctionnement d'un lampadaire situé Rue Haute. Il demande également l'intervention pour reboucher plusieurs trous rue Haute à l'aide d'enrobé à froid.

M. Thierry ALIPS demande où en sont les travaux prévus route de Saint-Quentin et le Jardinnet, suite à leur validation par le conseil municipal en 2025. Le Maire indique que des sondages doivent être réalisés par l'entreprise Colas afin de rechercher la présence de réseaux concessionnaires, en prévision du passage de câbles par la société RWE dans le cadre du projet éolien Nuisement-Cheniers et Soudron. Cette intervention est prévue courant avril. Les futurs travaux validés sont donc en attente.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 30.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 30 avril 2026.